

DEPARTEMENT
ALPES DE HAUTE PROVENCE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

Séance du 2 avril 2005

L'an deux mil cinq et le deux avril à quinze heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Jean-Albert BONDIL, Maire.

Date de convocation
25.03.2005

Présents : Mesdames Annette BONDIL, Chantal MARTRICE, Messieurs
Alain BOMBARDE, Claude GABIN, Emile GRILLON,
Georges MARTINO.

Date d'affichage
25.03.2005

Absents excusés : Marie-Rose ESPEL procuration à Jean-Albert BONDIL,
Céline LE BARAILLEC.

Objet de la délibération

Madame Chantal MARTRICE a été nommée secrétaire de séance.

Projet de L.G.V. « PACA » - contribution au débat public

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute Provence en particulier souffrent d'un
enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexion
autoroutière efficace entre les villes préfectures et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre
part les vicissitudes affectant la poursuite de l'A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec
Grenoble et au-delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise nos
deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les
acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif.
Les atouts majeurs que recèlent nos territoires dans le secteur touristique ne peuvent être pour les
mêmes raisons, promus comme il conviendrait.

Dès lors, il est fondamental que le cadre du processus de réflexion-discussion préluant à la
définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, notre commune se mobilise au titre du
débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes
nos territoires alpins, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Quatre facteurs déterminants plaident dans ce sens :

1. L'installation d'ITER à Cadarache :

La décision des autorités politiques compétentes d'implanter au sein du C.E.A. situé à Cadarache le
projet ITER, va avoir pour effet direct de conforter substantiellement le capital économique et
démographique des Alpes de Haute Provence.

Au plan de l'emploi :

- 500 emplois directs en phase de construction (équipe ITER)
- 1 000 en phase d'exploitation (600 équipe ITER + 400 collaborateurs en mission)
- 3 000 emplois indirects créés en France pour la construction dont 1 400 en PACA
- 3 250 emplois indirects créés pour l'exploitation d'ITER dont 2 400 en PACA.

Au plan économique :

Le chiffre d'affaires généré équivaut à 1.8 milliard € en France en phase de construction dont 1 milliard € en PACA.

Au plan éducatif et culturel :

La création à Manosque d'une école internationale en accompagnement de la mise en œuvre du programme scientifique ITER, participera au rayonnement du département.

2. Le coût inférieur d'un milliard d'euros au minimum par rapport à la solution Sud :

L'écart de coût attaché respectivement à l'option que nous préconisons d'adopter, en l'occurrence le tracé nord, et aux tracés alternatifs, doit être pris en considération, s'agissant des fonds publics qui doivent être gérés avec rigueur et mesure. En effet, un milliard d'euros sont en jeu à ce titre.

3. Le temps de parcours entre Paris et Nice :

De 3h30 à 3h40 pour le tracé Nord contre 4h05 pour le tracé Sud. La solution Nord étant défendue par les Alpes Maritimes afin de rendre le futur TGV concurrentiel avec l'avion de plus en plus saturé sur l'aéroport Nice Côte d'Azur.

4. Le projet d'aménager et de moderniser, en mesure d'accompagnement à la LGV, la ligne Val de Durance :

Qui pourrait être raccordée et qu'il conviendrait d'électrifier et de doubler par endroits pour y faire circuler des TGV ou des RER avec des temps de trajets nettement améliorés. D'autre part, le tourisme et le thermalisme qui constituent deux éléments moteurs du modèle économique des Alpes du Sud bénéficieraient d'un formidable élan si la LGV était conçue selon un scénario qui prenne en compte la desserte des départements alpins. Enfin, l'activité industrielle ne peut que tirer avantage du branchement des Alpes du Sud sur le réseau ferré national.

NOUS PROPOSONS LA SOLUTION TECHNIQUE SUIVANTE :

Connecter la ligne alpine au réseau LGV existant à Cavaillon, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu-dit le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de l'électrification des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), leur doublement par endroits et d'une gare « ITER » qui améliorera la desserte des départements alpins, du nord des Bouches du Rhône et du Var et du sud Vaucluse.

OÙ CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

ADOpte la présente motion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Albert BONDIL.

